

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 7

N° 104

## ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2013

---

ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 654)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N ° 104

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 7

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Un article aussi général prévoyant que les dispositions d'application des articles 1<sup>er</sup> à 3 de la proposition de loi sont précisées par décret en Conseil d'État ne se justifie plus dès lors que des textes d'application sont prévues dans les articles pour lesquels cela est nécessaire comme à l'article 2 par exemple où le I renvoie à un arrêté tandis que le III prévoit l'adoption d'un décret simple.